



Trabajo Fin de Grado

Du moyen français au français contemporain : une étude sur
l'évolution du lexique à partir de *La Farce de Maître Pathelin*

From Middle French to Modern French: a study on the lexical
evolution based on *The Farce of Master Pathelin*

Autor

Miguel Gil Bielsa

Directora

María del Carmen Jorge Chaparro

Facultad de Filosofía y Letras
Año 2020-2021

TABLE DE MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| 1. INTRODUCTION..... | 3 |
| 2. CONTEXTE DE PRODUCTION..... | 4 |
| 2.1. QU'EST-CE QU'UNE FARCE ?..... | 4 |
| 2.1.1. Le langage caractéristique des farces..... | 4 |
| 2.2. LE MOYEN FRANÇAIS..... | 5 |
| 2.1. Le vocabulaire..... | 6 |
| 2.2. Latinismes | 6 |
| 2.3. Perte de mots..... | 6 |
| 3. ANALYSE DES SUBSTANTIFS CHOISIS..... | 7 |
| 4. TYPOLOGIE DE CAS..... | 25 |
| 4.1 CHANGEMENT EN RAISON D'UNE QUESTION STYLISTIQUE..... | 25 |
| 4.2. CHANGEMENT EN RAISON DE LA DISPARITION DE LA REALITÉ DESIGNÉE..... | 26 |
| 4.3. CHANGEMENT EN RAISON D'UNE MODIFICATION DU SENS..... | 26 |
| 4.3.1. Substantifs dont la forme existe mais dont le contenu sémantique a changé..... | 26 |
| 4.3.2. Substantifs disparus issus de la dérivation d'un mot qui a changé sa signification..... | 27 |
| 4.3.2.1. Substantifs dérivés d'un autre substantif..... | 27 |
| 4.3.2.2. Substantifs dérivés d'un verbe..... | 27 |
| 4.4. CAS EXCEPTIONNEL..... | 28 |
| 5. CONCLUSION..... | 28 |
| 6. BIBLIOGRAPHIE..... | 29 |

1. INTRODUCTION

Le vocabulaire d'une langue est en constante évolution ; chaque jour de nouveaux mots surgissent, des mots existants acquièrent une nouvelle signification ou changent de sens, d'autres deviennent moins courants ou sont restreints à certains usages ou régions. Dans cette étude, nous prendrons comme point de départ une série de substantifs tirés de la farce de Maitre Pierre Pathelin, qui ont subi de profondes modifications ou qui ont disparu lors de l'évolution du moyen français au français contemporain.

Nous étudierons cette transformation dans des substantifs qui relèvent du langage populaire, ayant trait à la ruse, aux jurons, aux mots familiers... en nous arrêtant sur des questions de sémantique, de morphologie, d'étymologie et de remplacement lexical. Pour ce faire, nous avons identifié 26 substantifs dans l'édition bilingue : *La Farce de Maître Pierre Pathelin*. Texte établi et traduit, introduction, notes, bibliographie et chronologie par Jean Dufournet. (1986). Paris : Flammarion.

Les mots du moyen français apparaissent par ordre alphabétique. La démarche d'analyse des mots est la suivante : nous donnerons d'abord la signification du terme en moyen français, en utilisant plusieurs dictionnaires, dont le Dictionnaire du Moyen-Français et le Dictionnaire de Godefroy pour compléter certaines explications. Deuxièmement, nous chercherons à expliquer son origine afin d'en comprendre le sens plus en profondeur ; pour cela, nous aurons recours aux dictionnaires étymologiques de la langue française ainsi qu'aux commentaires recensés dans certaines études critiques. Troisièmement, nous donnerons la signification en français contemporain en utilisant le TLFi, le Larousse, et les quatrième, huitième et neuvième éditions du Dictionnaire de l'Académie Française. Nous comparerons ensuite les utilisations différentes du substantif ou bien nous signalerons quel autre substantif a surgi pour remplacer celui qui a disparu. Enfin, pour certains exemples, nous avons trouvé intéressant d'inclure un peu le contexte dans lequel le mot apparaît dans l'œuvre afin de comprendre son véritable usage et son sens, en fournissant souvent la traduction offerte par l'édition bilingue avec laquelle nous avons travaillé.

2. CONTEXTE DE PRODUCTION

Il est essentiel de comprendre de quel type de texte nous partons : *la Farce de Maitre Pierre Pathelin*, une œuvre anonyme composée aux alentours de la fin du Moyen Âge, vers 1457. Il s'agit d'une farce, un genre comique caractérisé par l'usage du langage populaire, dont nous avons trouvé l'analyse plus intéressant puis qu'il est plus dynamique et susceptible aux modifications. En même temps, il convient de mentionner quelques caractéristiques du stade de la langue à l'époque où cette œuvre a été composée, le moyen français, qui acquiert progressivement une extension et un prestige nationaux.

2.1. QU'EST-CE QU'UNE FARCE ?

Le théâtre est apparu tardivement en France ; il est né au Moyen Âge, subordonné à l'Église. En effet, à partir du IX^e siècle, les ecclésiastiques ont représenté des pièces liturgiques dans les églises afin d'instruire le peuple à travers les scènes les plus importantes de la Bible. Le théâtre au Moyen Âge avait donc un rôle dans la société : rassembler les gens autour de valeurs communes. Cependant, les pièces religieuses étaient souvent longues et avaient tendance à ennuyer le public. C'est pourquoi, à partir du XIII^e, on a introduit dans le spectacle de petites pièces comiques qui ont eu de plus en plus de succès, au point de devenir indépendantes et de se libérer complètement du sérieux des représentations religieuses.

La farce est la comédie de mœurs du moyen âge, qui trouve ses origines dans les fabliaux et qui vise surtout à amuser. Il s'agit d'une courte pièce comique, par contre, « *la Farce de Maître Pathelin* » est une farce atypique par deux raisons : elle compte environ 1600 vers et le comique repose essentiellement sur le langage, laissant de côté le visuel, particularités qui font d'elle le chef-d'œuvre de la farce.

2.1.1. Le langage caractéristique des farces

Dans la farce, les protagonistes sont essentiellement de petites gens stéréotypes qui incarnent des mauvaises qualités et deviennent objet de raillerie. La farce reproduit en grande partie un langage assez proche de celui du peuple à l'époque, d'une part parce qu'on met en scène des personnages populaires et, d'autre part, parce qu'il s'adresse à un public populaire.

La farce se caractérise par l'emploi de différents styles et jargons¹, la parodie du langage courtois, le latin macaronique, les jargons professionnels, etc. Même si la *Farce de Maître Pathelin* contient toutes ces caractéristiques elle se différencie des autres par la finesse dans l'emploi du langage. En effet, Denis Hüe² (2001 : 44) souligne que cette aspect intellectuel de la pièce, au niveau du vocabulaire juridique, fait penser qu'elle devait être adressée à un public étudiantin de Saint-Germain-des-Prés.

La finesse du langage s'incarne principalement dans Maître Pierre Pathelin. Son nom en est témoin puisque *pathelin* signifie langage au Moyen Âge. Le comique dans la *Farce de Maître Pierre Pathelin* vient des aptitudes des personnages pour utiliser le langage : l'ambigüité des mots, l'emploi des langues autres que le latin ou le français... En fait, c'est la première pièce qui fait figurer d'autres langues du royaume de France : picard, normand, lorrain, ainsi que du breton et du flamand³. Le langage devient l'arme dans cette farce, tous s'en servent pour tromper, notamment Maître Pathelin, un avocat qui est un véritable maître du langage.

2.2. LE MOYEN FRANÇAIS

La variété de français parlée à l'époque de composition de la farce reçoit la dénomination de moyen français, terme utilisé pour la première fois par Arsène Darmesteter en 1890, qui limite l'étendue du moyen français aux XIV^e et XV^e siècles. Le moyen français est un stade intermédiaire de la langue qui s'éloigne déjà de la syntaxe de l'ancien français et qui présente d'autres évolutions qui annoncent en quelque sorte le français classique, au niveau du vocabulaire et de la grammaire.

Le moyen français est marqué par l'influence de la cour royale. D'abord on considère le remplacement de la dynastie des Capétiens par la dynastie des Valois comme un

¹ Lewicka, H. (1975). Études sur l'ancienne farce française. *Cahiers de civilisation médiévale*, 164-166. https://www.persee.fr/doc/ccmed_0007-9731_1975_num_18_70_2004_t1_0164_0000_3

² Hüe, D. (2001). Maistre Pierre Pathelin, lectures et contextes. Dans D. Hüe, *Maistre Pierre Pathelin, lectures et contextes* (p. 43). Rennes: Presses universitaires de Rennes. Récupéré sur <https://books.openedition.org/pur/34037?lang=fr>

³ Lejeune, R. (1961). Pour quel public la farce de Maistre Pierre Pathelin a-t-elle été rédigée ? *Romania*, 482-521. <https://doi.org/10.3406/roma.1961.2825>

événement qui marque, à peu près, le début du moyen français. Un autre aspect déterminant est l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 qui impose l'utilisation du français au lieu des langues régionales dans les documents officiels. Auteurs comme Gaston Paris, considèrent d'autres dates très importantes comme la guerre de Cent Ans (1339-1453) qui fait surgir un sentiment national et de cohésion sous la figure d'un roi et sa langue, le français dans sa variété francilienne.

Dans les siècles précédents, la langue des textes d'archives est toujours le latin, c'est à partir du XIV^e siècle que la langue des archives commence à être le français. Au cours du XIV^e siècle les langues régionales seront abolies de l'utilisation pour les actes administratives. À partir de 1470 il se produit le développement de l'imprimerie, on ressent le besoin de se mettre d'accord sur l'orthographe, sur des questions de forme, etc. Le français gagne du terrain et s'impose comme langue nationale, ce qui mène à une « normalisation de la langue » dans la manière de s'exprimer et d'écrire ainsi qu'à des changements notables dans le vocabulaire.

Le vocabulaire

L'un des traits les plus caractéristiques du moyen français est l'affaiblissement de la vie régionale au profit des relations entre les différentes provinces. Ce changement a contribué à l'imposition du français parisien partout, mais il a également fait en sorte que cette variété de français acquière certains termes régionaux.

Latinismes

Le public cultivé s'intéresse désormais à une littérature académique sérieuse, basée notamment sur la traductions d'auteurs latins. Ainsi, le XIV^e siècle voit l'émergence d'une littérature de traduction considérable. Les concepts abordés étant largement inexistant dans la langue française, on a emprunté de nombreux termes directement au latin. Ainsi, aux XIV^e et XV^e siècles, le français s'est enrichi de mots latins, dont la plupart ont été conservés dans le français moderne.

Perte de mots

Des mots très nombreux disparaissent parce que la réalité qu'ils désignent a disparu. Ainsi par exemple un terme de l'armement du guerrier comme *fautre* se perd vers 1400. Ou

bien les changements dans le système monétaire ou de mesure qui vont faire disparaître nombreux termes, ainsi des mots tels que *maille* ou *aulne* ont vu leur usage se limiter. Beaucoup d'autres termes ont disparu dû à des raisons linguistiques. Ainsi, par exemple, le substantif *fais* est remplacé par son dérivatif *faisceau* parce que c'est l'époque où les consonnes finales disparaissent et ce mot devient homonyme avec *fais*, ce qui fait qu'on privilégie *faisceau*.

Dans cette étude, nous examinerons les changements dans le vocabulaire liés principalement à des modifications du sens, à travers l'analyse des mots choisis, dont la plupart ont disparu en français contemporain tels qu'ils existaient en moyen français.

3. ANALYSE DES SUBSTANTIFS CHOISIS

A

Abusiōns (v. 1409) → C'est un substantif féminin issu de la nominalisation déverbale du verbe « abuser » avec le suffixe -ion qui permet la création des noms à partir de verbes, dans ce cas-ci du verbe « abuser ». Le DMF liste plusieurs significations selon la structure du verbe « abuser ». À la structure « abuser de » correspondent les significations suivantes : abus, usurpation, excès, désordre. À la structure « s'abuser » correspondent : erreur, aberration, illusion, égarement, trouble. Dernièrement, à la structure « abuser quelqu'un » correspondre « tromperie » ce qui est, en fait, la traduction qui nous offre la version en français moderne (v. 1409,1410) : *Ce ne sont pas abusiōns ; Que je vous dy, ne moqueries* traduit par *il ne s'agit dans mes propos ni de tromperies ni de moqueries*. Le dictionnaire de Godefroy donne l'explication suivante : action d'abuser, usurper.

Le choix du mot *abusion* au lieu du substantif *abus* semble purement stylistique pour garder la rime avec le vers précédent qui se termine par *conclusion*. L'intérêt linguistique est donc de peu d'importance puisque *abusion* et *abus* signifiaient la même chose et étaient utilisés de manière interchangeable en moyen français. En français contemporain, seule cette dernière forme a été préservée.

B

Baerie (v. 1562) → substantif féminin issu d'une nominalisation déverbale défini par le DMF comme « action de dire bée, bêlements ». Le dictionnaire Anglo-Normand le traduit par « aboiement » et nous renvoie au verbe *baier*. Dans le dictionnaire de Godefroy, ce mot apparaît sous la forme *baerie*, défini comme « profond étonnement, qui fait quelquefois rester la bouche béante » ou comme « l'action d'aspirer à quelque chose ».

Cette forme semble provenir de la dérivation à partir du verbe « *baier* » du latin populaire, **batare*, « tenir la bouche ouverte, bâiller ». Dans le dictionnaire de Godefroy on peut trouver le verbe *béer*⁴ synonyme d'ouvrir, aspirer. En français contemporain ce verbe nous donne deux verbes *bayer* et *béer* qui ont un emploi très restreint. Comme dans l'expression « bayer aux corneilles » avec la signification de « rester à ne rien faire » ou l'expression « rester bouche bée » avec le participe du verbe *béer* et qui veut dire être ébahie ou dans la structure « *béer de quelque chose* » avec la même signification d'éblouissement qui vient de l'image de rester la bouche ouverte.

À partir de l'étymologie, nous savons que ce mot contient une idée d'ouverture. En effet, il existe toujours le mot *baie* qui signifie ouverture dans une côte. À partir de l'idée d'ouverture se développent plusieurs emplois littéraires, considérés aujourd'hui comme littéraires et vieillis, mais surtout figurés, comme ceux gardés dans les expressions mentionnées ci-dessus, qui évoquent l'image d'une personne dans une situation qui fait ouvrir la bouche d'étonnement ou d'aspiration.

Barat (v. 1423) → substantif masculin issu de la dérivation déverbale du verbe *barater*, traduit par « ruse, tromperie, tricherie, fourberie » par le DMF. En ancien français, le verbe *barater* désigne l'action d'« agiter (le lait) pour faire du beurre » tout comme le *baratter* d'aujourd'hui. Mais *barater* a une deuxième acception de « désordre, confusion, tapage » et c'est à partir de cette signification qui découle l'idée de tromper et par extension celle de troquer ou échanger. Ce substantif est lié au mot *baratin* du français

⁴ Le dictionnaire de Godefroy liste plusieurs graphies du verbe parmi lesquelles : *beer*, *baer*, *baher*, *baier*, *bayer*, *beier*, *beyer*, *bader*, dont la variante orthographique la plus proche de notre substantif serait *baier*.

contemporain proche de *tromper* et qui signifie « boniment, bavardage tendant à duper auditeurs ou clients ».

Le dictionnaire étymologique du français⁵, souligne qu'il existe dans plusieurs langues romanes des formes voisines, mais dont leur étymologie reste assez obscure. Parmi lesquelles on trouve le français *barate* « confusion », l'italien *baratta* « dispute », l'ancien provençal, *baratar* « agir, se conduire », l'ancien espagnol *baratar*, « faire des affaires », et l'espagnol *barato* « bon marché ». Pour l'espagnol, le DRAE liste à part l'acception de « bon marché », deux emplois vieillis avec la signification, de « fraude, tromperie, tricherie », souvent en parlant d'une vente, et en rapport avec ceci, « troque, échange ». Aujourd'hui il a perdu le sens de tromperie pour acquérir le sens de bon marché qui vient de l'idée idée de troquer, acheter un bien à un prix très bas.

Ce mot a une origine obscure mais l'étymon proposé le plus vraisemblable serait le mot grec *prattein*, « agir » ou plutôt « négocier » en parlant d'une vente, terme probablement diffusé par les commerçants grecs et qui est passé de l'italien à l'espagnol et au français.

Bave (v. 554) → substantif féminin signifiant selon le DMF « salive, bave » comme en français contemporain. Selon le TLFi, par analogie et au figuré, ce mot peut désigner des « propos empreints de haine, de calomnie », ce qui est proche de la signification de *bavardage* dans ce contexte. Les dictionnaire de l'Académie Française et Larousse reprennent cette signification figurée du mot *bave* comme « propos calomnieux ». Cette acception est chargée d'une nuance négative que le terme du moyen âge ne contient pas nécessairement, c'est pourquoi il est traduit dans la présente édition par *bavardage* qui garde la même origine et qui peut avoir ou non une connotation négative.

Du latin populaire *baba*, mot onomatopéique qui fait référence au babil des enfants. Le dictionnaire étymologique et historique du français⁶ met en rapport *bave* avec les termes *bavard*, *bavarderie*, *bavardage*, *bavasser*, qui véhiculent tous l'idée de parler excessivement parfois avec une connotation négative.

⁵ Picoche, J. (1994). *Dictionnaire étymologique du français*. Paris: Le Robert.

⁶ Dubois, J., Mitterand, H., & Dauzat, A. (2011). *Dictionnaire étymologique et historique du français*. Paris: Larousse

Baverie (v. 62, 490, 1285) → substantif féminin dont la définition dans le DMF est « bavardage, souvent avec une idée de mensonge, de médisance ». Le mot *baverie* semble avoir la même origine que *bave* puisque c'est un déverbal de *baver* à partir du suffixe -erie. Ce verbe peut nous donner plus d'information sur la signification complète de son déverbal ; le DMF liste trois usages : « bavarder, parler à tort et à travers », « duper quelqu'un par de belles paroles » et « se moquer de quelqu'un ».

L'utilisation de ce mot à l'intérieur de la farce peut nous donner un aperçu plus proche de son usage. Nous trouvons dans le vers 490 : *or laissez celle baverie* traduit par *allons, laissez ce bavardage*, exemple qui illustre un emploi familier avec le sens de parler trop. Traduit par *bavardage*, un dérivatif de l'adjectif *bavard* avec le suffixe dépréciatif -age qui maintient l'idée de parler beaucoup, indiscrètement pour ne rien dire ou pour critiquer. Ou dans les vers 1284-1286, lorsque le juge prononce la phrase suivante : *Et ne scavés vous revenir ; A vostre propos sans tenir ; La court de telle baverie.* Il veut que Pathelin arrête de tordre la réalité avec de bêtises qui lui font perdre son temps, traduit par *sornettes* dans l'édition présente, ce qui garde l'idée de propos stupides et gênants.

Le français contemporain conserve ce sens du verbe *baver*, en emploi figuré, dans la structure « baver sur » ou « en faire baver à quelqu'un » qui signifient « mettre à l'épreuve, dire du mal de quelqu'un ou critiquer ».

Brebialles (v. 1438) → substantif féminin issu de la composition *brebis* et le suffixe -aille dont la définition du DMF est « mauvaise brebis ». Dans l'édition consultée ce terme est traduit par « vieilles brebis » qui garde la signification dépréciative contenue dans le suffixe -aille.

Brustier (v. 746) → substantif masculin défini par le DMF comme « brute, propre à rien ». Dans l'édition consulté apparaît traduit comme « canaille » puisque *brustier* a disparu en français contemporain. L'insulte vient de l'association avec un brouetteur malpropre, comme expliqué dans une édition annotée de la farce :

Il s'agit en réalité du mot « brouettier » qui voulait dire chasse-marée, personne qui transportait la pêche. On les appelait comme ça « parce qu'ils menaient leur marchandise sur des brouettes. Et comme les chasse-marée étaient malpropres et mal odorants, le nom de broutier était une injure ». (Jacob, 1859)

C

Challemastre (v. 368) → substantif masculin défini par le DMF comme « homme de rien ». Le DMF et d'autres auteurs consultés s'accordent à ce que le mot *challemastre* est un juron mais les origines restent inconnues. Ce terme apparaît aussi documenté sous la forme *chalemastit*.

Nous pourrions penser qu'il s'agit tout simplement d'un hapax ou d'un *légomenon* : « la présence au vers 368 de la Farce de Maître Pierre Pathelin du terme « challemastre », autre hapax pour lequel on a aussi proposé l'interprétation de « jacquemart » [...] ». (Galderisi, 1997). Galderisi infère par le contexte qu'il s'agit d'un juron et le traduit par *jacquemart*, « homme armé tenant en main un marteau pour frapper les heures sur la cloche », mais le qualifie, à tort, d'hapax. En tout cas il s'agirait d'un *dis légomenon* puisque, selon le DMF ce terme est documenté une deuxième fois. Du Cange⁷, au XVII^e, semble également avoir du mal à trouver sa signification et dit qu'il s'agit d'un mot dépourvu de signification.

On peut constater que l'orthographe du mot varie selon le manuscrit, seul le début du mot reste invariable **chalem*. Ce mot pourrait nous renvoyer au mot *chalemel*, du latin *calamellum*, qui selon Arsène Darmesteter⁸ s'agit d'une forme intermédiaire de l'évolution du latin *calamellum* au français *chalumeau*, évolution d'ailleurs inhabituelle car l'« a » protonique bref ne donne pas « e » mais « u ». Enfin, la terminaison du mot *challemastre* pourrait être attribuée au suffixe -astre ou -âtre signifiant « un peu, pas tout à fait » et qui peut ajouter une nuance péjorative. Ainsi, nous pourrions dire *challemastre* est un juron parce qu'il renvoie à une action de peu de valeur ou de caractère oisif, comme jouer de la musique ou marquer les heures et de là, la traduction pour « homme de rien ».

Cocard (v. 534) → substantif masculin signifiant selon le DMF « sot, imbécile, niais ». Cette forme est attestée avec d'autres graphies telles que *cocart*, *coquart* et *quoquart*. Le

⁷« Voci Gallicse Chalemastil origo mihi incomperta, qua vilequoddam ofncium significari videtur, in Lit. remiss. ann. 1474. » (Du Cange, 1840-1850)

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6114009p.r=Les+Fleurs+du+mal.langFR.textePage>

⁸ Darmesteter, A. (1876). Phonétique française. La protonique non initiale, non en position. *Romania*, 5(18), 140-164. <http://www.jstor.org/stable/45041415>

TLFi inclut la signification de *cocard* correspondant au terme qui nous occupe : « niais prétentieux, débauché, etc. ». Cependant, le dictionnaire de l'Académie française et le dictionnaire Larousse ne mentionnent pas cette acceptation mais celle de « œil tuméfié », alors le juron s'est perdu en français contemporain.

On pourrait penser que ces deux acceptations appartiennent au même mot mais l'étymologie montre qu'il s'agit bien de deux mots à des origines différentes. *Cocard* avec la signification de *sot* trouve ses origines dans le mot *coq* avec le suffixe péjorative -art ou -ard, en ancien français ce mot désignait un vieux coq. Ménage dans son dictionnaire étymologique⁹ explique que l'origine de cette association du coq au juron, vient du « comportement fanfaron que l'on attribue à cet animal ». La deuxième acceptation de *cocard* avec la signification d'« œil tuméfié », toujours utilisée en français et nous renvoie au mot *coque* « objet globuleux » avec le suffixe dérivatif -ard.

Coquardie (v. 859) → substantif féminin signifiant sottise selon le DMF. Ce mot est visiblement formé à partir du mot « *cocard* » auquel on a ajouté le suffixe -ie, qui crée un substantif nouveau à partir du mot en désignant sa qualité. *Coquardie* serait alors l'état et la qualité propres à un cocard ainsi que l'action qui en résulte.

Coquilles (v. 1570) → substantif féminin qui a plusieurs définitions selon le DMF. Au propre, ce terme désigne une « enveloppe rigide naturelle ». Par métonymie cela peut désigner le nacre quand la coquille fait référence à une perle. Par analogie, il peut également désigner une « pièce d'orfèvrerie en forme de coquille ».

Cependant, dans la phrase « a qui vends tu tes coquilles », *coquilles* a un sens qui dépasse celui d'enveloppe. Pour comprendre sa véritable signification, nous devons consulter Marcel Schwob et son étude sur l'argot français¹⁰ : « l'expression « vendre coquilles » qu'on trouve dans la Farce de Pathelin, dans les poésies de Charles d'Orléans, s'est

⁹Ménage, G. (1750). *Dictionnaire Étymologique De La Langue Françoise*. Paris: Briasson.
https://play.google.com/books/reader?id=ZOQY_qc5nEQC&pg=GBS.RA1-PA48&hl=es (p. 49)

¹⁰ Schow, M. (1880). Étude sur l'argot français. *Mémoires de la Société de lingüistique de Paris*, 316-317.
https://archive.org/stream/memoires7818soci/memoires7818soci_djvu.txt

transmise jusqu'à nous et garde bien le sens de coquille du moyen âge : c'est une bourde. » Alors nous pourrions dire que le sens de la phrase serait l'équivalent de « vendre des mensonges », quelqu'un de charlatan tel que le Berger ou Pathelin.

E

Entendeur (v. 348, 1469) → substantif masculin qui, selon le DMF, désigne la personne qui entend ou qui comprend. Par extension, entendeur désigne aussi « celui à qui s'adresse le vendeur ». Comme dans la phrase des vers 348 et 349 : *Or n'est il si fort entendeur : Qui ne trouve plus fort vendeur !* La traduction est comme suit : *il n'est client si madré qui ne trouve vendeur plus rusé !* Comme on peut le constater ce mot comporte une dimension sémantique plus profonde que celle d'un simple acheteur ou client, c'est pourquoi, dans l'édition présente on traduit *entendeur* par le syntagme « client madré ».

Dans le vers 1469 *entendeur* est traduit par *roublard*, qui reprend très bien cette nuance de quelqu'un qui est rusé et a peu de scrupules pour profiter de la situation ou pour tromper les gens. Dans ce cas-ci, c'est le drapier qui qualifie Pathelin de roublard, parce qu'il a été plus astucieux qu'il ne le paraissait et lui a trompé.

En français contemporain le mot *entendeur* est tombé en désuétude, le TLFi le définit comme « celui qui entend de l'oreille, qui sait écouter attentivement et comprendre ». Néanmoins, le sens de rusé ou malin n'a pas complètement disparu mais cette nuance du mot s'est figée dans l'expression « à bon entendeur, salut ! » Larousse explique que l'expression « annonce une menace » parce que « celui qui comprend profite de ce qu'on a dit ».

Épinoche (v. 1212) → substantif féminin synonyme d'épinard qui, au sens figuré, désignait quelque chose de très peu de valeur, une bagatelle, car l'épinard était une plante peu appréciée au Moyen Âge. En français, ce type de procédé est très courant, pour désigner un objet d'une petite taille ou de peu d'importance comme un clou, une mie, une goutte... qui ont une valeur imagée qui l'emporte sur le sens réel.

Pathelin prononce ces mots (v.1212) : *Au moins auray je une epinoche* traduits par *au moins obtiendrai-je un petit quelque chose*. On peut voir que la signification ne véhicule

pas forcément une nuance négative : Pathelin se rend compte que le berger ne va pas lui payer une forte somme d'argent mais qu'il obtiendra quelques sous quand-même. Ici c'est une petite quantité d'argent qu'il attend mais qui ne dédaigne pas. Le mot épinoche peut également avoir aussi la signification de bagatelle, qui a une nuance plutôt négative.

En français contemporain, ce mot a perdu le contenu sémantique qu'il avait au Moyen Âge pour signifier aujourd'hui un petit poisson qui a peu d'importance sur le plan culinaire. Le sens de légume a été repris par le mot *épinard* tandis que le sens d'objet sans valeur ou de chose sans importance a été repris par le mot *bagatelle*.

Estorse (v. 1545) → substantif féminin défini par le DMF comme « action de tordre » et « fait de s'emparer par la force du bien d'autrui, extorsion ». La troisième acception est « détour, idée de ruse pour parvenir à quelque chose. ». C'est probablement la signification de *estorse* du vers 1545 : *Luy ay je baillé belle estorse ?* traduit par *l'ai-je bien emberlificotée ?*

Pathelin prononce ce mot lorsqu'il s'approche du berger et lui dit qu'il n'a pas besoin de continuer à dire « bee ». Et c'est alors qu'il se félicite d'avoir trompé la partie adverse avec sa ruse, il l'a détourné de la vérité et a atteint son but.

La traduction dans l'édition présente pour le verbe *emberlificoter* garde bien le sens de *bailler belle estorse*, en fait c'est un verbe très sonore qui évoque une image de détournement à travers les paroles.

F

Froidure (v.1374) → substantif féminin qui a plusieurs emplois selon le DMF, dont le premier « froid, propriété de ce qui est froid » ou « atmosphère, saison, période froide, temps froid, froidure », significations toujours en usage aujourd'hui. Et le deuxième emploi, au figuré, « sentiment négatif, rancune », « ce qui laisse froid, mauvaise affaire », significations qui se sont perdues en français contemporain pour le mot *froidure*.

Ulla Jokinen, dans une étude sur *tout*¹¹, cite à R. Holbrook, éditeur de Pathelin qui apporte l'explication suivante pour le mot *froidure* :

La seule explication trouvée à propos de cette construction est celle de R. Holbrook, éditeur de Pathelin : le vers 1374 signifierait « une très mauvaise affaire » ; l'explication porte sur l'adjectif froid qui dans la langue vulgaire signifie mauvais, nul. (Jokinen, 2000)

En effet, cette deuxième signification n'est pas éloignée de certains emplois de l'adjectif *froid* en français actuel qui peut être utilisé comme synonyme de distant, impassible, personne qui manque de sentiments ou qui ne les démontre pas.

Le mot se trouve dans le vers 1374 : *je cuideroye ; que ce fust trestoute froidure* traduit par *j'ai bien peur que ce soit la dèche complète*. Froidure est accompagné de l'adjectif *trestoute* qui marque l'intensité.

Lobe (v. 1007) → substantif féminin pour lequel le DMF donne ces synonymes : flatterie ; tromperie, plaisanterie, ruse. Le dictionnaire de Godefroy donne une définition dans la même ligne : discours flatteur, artificieux, cajolerie. Selon le Dictionnaire étymologique de la langue françoise¹² « ce mot vient de *lobus* ; d'où vient lopin ».

Pour comprendre sa véritable signification nous devons avoir recours à l'édition commentée par François Génin¹³ où il explique que le sens de *lobe* en moyen français provient de l'emploi métaphorique avec le sens d'*illusion* du terme bas latin *lobia* « portique, un promenoir à l'ombre ». Alors quand le drapier dit *chascun me paist de lobes* (v. 1007) il se plaint de ce « qu'on le repait d'ombre et d'illusions, qu'on se moque de lui » (Génin, 1854, p. 316).

En français contemporain, le mot *lobe* désigne une portion arrondie. Il s'agit d'un emprunt au grec *lobos*, d'origine différente de *lobe* avec la signification de tromperie qui

¹¹ Jokinen, U. (2000). Pour tout dire” ou “somme toute” : observations sur “tout” adverbial et locutionnel en moyen français. *Neuphilologische Mitteilungen*, 209-216.
www.jstor.org/stable/43346363

¹² Ménage, G. (1750). *Dictionnaire Étymologique De La Langue Françoise*. Paris: Briasson.

¹³ Génin, F. (1854). *Maistre Pierre Patelin, texte revu avec une introduction et des notes*. (Chamerot, Éd.) Paris.

provient du terme latin *lobia*. Comme curiosité, il existe en français contemporain le mot *lobby* en rapport avec *lobia*, désignant un groupe qui défend des intérêts politiques et économiques et qui est appelé ainsi parce qu'en anglais cela désigne aussi la salle de réception des bâtiments publics.

L'acception de tromperie s'est perdue aujourd'hui mais il convient de mentionner qu'il existe un verbe similaire emprunté à l'anglais, le verbe *lober*, qui a le sens de tromper en tennis, dans ce cas-ci tromper l'adversaire en effectuant un lob mais qui n'a aucune relation avec le *lobe* qui nous occupe.

Longaine (v. 273) → substantif féminin signifiant latrine, cloaque selon le DMF. Cette forme apparaît dans le dictionnaire de Godefroy qui donne les synonymes suivants : latrine, cloaque, lieu infect. Le dictionnaire anglo-normand reprend également cette signification de latrine. Selon le DMF ce mot a une deuxième signification qui exprimerait une idée de langueur. On nous renvoie au mot *lougauge* qui apparaît dans le Godefroy avec la signification de « longueur, faiblesse de cerveau ».

La signification complète de ce mot reste assez obscure, il faut consulter une étude qui analyse ce mot à l'intérieur de l'expression « *nenny de par une longaine* ». Cette expression est sans doute un juron, ce qui peut être confirmé à partir de la structure analogue d'autres jurons tel que « *nenny de par tous les diables* ». Cette étude présente les interprétations que plusieurs auteurs ont données pour le mot *longaine*, tous semblent s'accorder à ce que le mot signifie *latrine*. Mais on note que *longaine*, bien qu'il fasse référence à une fosse d'aisance, a une signification subjacente de longueur, déguisée à l'intérieur du mot, parce qu'il contient l'adjectif long. Cette signification double se voit reflétée dans le contexte où le mot apparaît, la double signification de « longueur excessive » liée à la lisière du tissu ou à la perte de temps de l'achat : « Que ce mot puisse suggérer l'idée d'une longueur excessive, cela est fort possible, et ce serait ajouter à l'opportunité du juron. » (Holbrook, 1917)¹⁴

¹⁴Holbrook, R. T. (1917). *Étude sur Pathelin : essai de bibliographie et d'interprétation*. Paris: E. Champion.

<https://ia600304.us.archive.org/20/items/tudesurpatheli00holbuoft/tudesurpatheli00holbuoft.pdf>
(pp. 138-141)

Dans l'édition présente l'expression *Nenny, de par une longaine* est traduit par *non, inutile, par les gogues* qui garde le sens de lieu d'aisance. L'expression produit un effet de doublé sens puisqu'elle fait référence à une fosse d'aisance en même temps qu'elle véhicule l'idée d'une certaine longueur mais selon Holbrook, ce mot de manière indépendante n'a jamais signifié allongement :

Au XIII siècle, *longaigne* avait signifié « latrine », etc., et on l'avait employé comme terme d'injure grossière, mais le sens « allongement » (longaigne de boiel = vit) est peu sûr et aucun des exemples qu'on cite n'indique que ce mot ait jamais signifié « perte de temps » ou « lisière » (Holbrook, 1917)

M

Marsouyn (v. 429) → substantif masculin singulier signifiant selon le DMY « cétacé de l'ordre des dauphins, pourreau de mer, marsouin » et par analogie « homme laid, contrefait ». Selon le TLFi, dans l'argot des marins il signifie « soldat ou officier de l'infanterie de marine ». La signification de cétacé se maintient dans tous les dictionnaires consultés (TLFi, Larousse, 4^e, 8^e et 9^e éditions du Dictionnaire de l'Académie Française), cependant celle de juron, on ne la retrouve que dans le TLFi et deux autres dictionnaires spécifiés en langage populaire. Le premier est le Dictionnaire du bas-langage¹⁵ qui date de 1808 et donne l'explication suivante : « c'est un vilain marsouin. Se dit, par injure, d'un homme laid, difforme, mal bâti. ». Le deuxième est le Dictionnaire de la Langue Verte¹⁶ qui s'exprime dans la même ligne. Cependant le sens de juron manque dans le dictionnaire Larousse et dans la 8^e et 9^e éditions du dictionnaire de l'Académie, ainsi on peut constater qu'en français contemporain ce mot est considéré vieilli ou a perdu totalement la notion de juron.

Au moyen âge, l'acception de *cétacé* du mot *marsouyn* est certaine puisqu'elle apparaît dans tous les dictionnaires consultés. Or le juron est moins habituel, on n'est pas sûr si ce mot a une nuance négative par lui-même ou si par contre le juron vient du fait que ce

¹⁵ D'Hautel, & Schoel, F. (1808). *Dictionnaire du bas-langage*. Paris: L. Haussman
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k506688/f2.item> (p.118)

¹⁶ Delvau, A. (1866). *Dictionnaire de la langue verte : argots parisiens comparés*. (E. Dentu, Ed.) Paris.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6424079b> (p. 245)

substantif est souvent accompagné d'un adjectif négatif (vieux, gros) tel qu'il figure dans les exemples fournis par les dictionnaires.

Il faut noter que l'utilisation de noms d'animaux comme source d'insulte n'est pas rare en français ; on rebaisse l'interlocuteur en le nommant avec des animaux qui ont souvent une qualité négative ou bien l'insulte vient tout simplement de l'assimilation de la personne insultée à un animal tel que : chien, blaireau, paresseux, porc-épic, verre de terre, vieux hiboux, vieux cachalot, sapajou... En fait, dans l'édition présente ce mot est traduit par « vieux sapajou » qui est un petit singe, on garde donc l'insulte animalière.

Moe (v. 459, 702, 1192) → substantif féminin qui, selon le DMF, signifie « grimace, moue » en français contemporain. La forme du substantif n'a pas changé mais nous allons voir que son contenu sémantique est différent, ce mot a passé de signifier grimace (neutre) à grimace exprimant l'irritation.

Le dictionnaire de Godefroy, qui comprend la période du 9^e au 15^e siècles, rapporte comme synonyme de *moe* les mots *bouche* et *lèvre*. Selon le Dictionnaire étymologique et historique du français,¹⁷ une moue (faire la moue) est une grimace faite avec les lèvres et l'origine de ce mot est onomatopéique, restitué d'après le néerlandais *mouwe*.

Rien ne nous indique que ce mot ait eu une connotation nécessairement négative à cette époque-là, en fait un glossaire roman-latin à partir d'un manuscrit du 15^e siècle le confirme¹⁸ : « la signification actuelle de moue ne répond plus à celle que ce mot avait jadis, savoir agitation de la bouche, mine, grimace. On faisait jadis la *moe* pour rire, comme le prouve la traduction latine *cachina*. »

Cette signification neutre, voire positive, s'oppose à la signification actuelle : le TLFi le définit comme « grimace que l'on fait en rapprochant et en allongeant les lèvres pour manifester notamment du dédain, de l'ennui, du scepticisme. » Le Dictionnaire du bas-

¹⁷ Dubois, J., Mitterand, H., & Dauzat, A. (2011). *Dictionnaire étymologique et historique du français*. Paris: Larousse

¹⁸ Scheler, A. (1865). *Glossaire Roman-latin Du Xve Siècle (ms. De La Bibliothèque De Lille)*. (J. Buschmann, Ed.) Anvers.

<https://archive.org/details/glossaireroman100schegoog/page/n16/mode/2up?q=moue> (p.18)

langage définit l'expression pousser la moue comme suit : « être de mauvaise humeur, faire la grimace, regarder quelqu'un avec mépris. »

Les exemples qui apparaissent dans la farce illustrent les emplois multiples du mot :

- *Vous l'en avés pris par la moe* traduit par *vous l'avez pris par vos grimaces.* (v. 459)
- *Mengés vos oes ; sans nous venir jour des moes* traduit par *mangez vos oies sans venir nous narguer.* (v. 702)
- *Par saint Jehan, ainsi sera pris ; ton adversaire par la moe* traduit par *par saint Jean, de la sorte on prendra ton adversaire par la grimace.* (v. 1192)

D'après ces exemples, nous voyons qu'au moyen âge *moe* avait une signification beaucoup plus large que celle d'aujourd'hui. En français contemporain, *moue* s'est spécifiée pour signifier une grimace exprimant le mépris. Le sens de *moue* en français contemporain est le même que dans une expression, déjà attestée au moyen âge, « faire la moue à quelqu'un qui signifie « marquer (à quelqu'un), par des grimaces, son mécontentement, sa mauvaise humeur, son mépris, bouder quelqu'un ». Alors pour toute autre signification plus neutre ou positive, le mot *grimace* est aujourd'hui privilégié.

N

Niceté (v. 829) → substantif féminin défini par le DMF comme « sottise, naïveté, balourdise » et par extension « insuffisance, lâcheté ». Dans l'édition présente il est traduit par *sottise* (v. 829). Le dictionnaire de Godefroy reprend également ce synonyme parmi d'autres : niaiserie, stupidité, simplicité, enfantillage, naïveté. Le mot *niceté* est issu de la nominalisation de l'adjectif *nice* à partir du suffixe -té qui crée un nom abstract exprimant la qualité de l'adjectif.

Le substantif *niceté* n'est pas repris par les dictionnaires consultés, parmi lesquels le TLFi, le Dictionnaire de l'Académie et Larousse. Cependant l'adjectif *nice* y apparaît comme synonyme de « simple, candide, niais ». Le mot *nice* apparaît deux fois tout au long de la farce et il est traduit par simple d'esprit (v. 1173), idiot (v. 1311).

Il est à noter que dans la quatrième édition du dictionnaire de l'Académie Française, qui date de 1762, il est déjà classé comme vieilli. En effet, cet adjectif existe en français contemporain mais son usage se considère désuet ou restreint à quelques parlers régionaux. Il s'agit d'un substantif en désuétude, sauf dans le domaine des études littéraires, où il n'est pas inusité voire apparaît fréquemment pour la littérature du moyen âge (les chansons de geste, les romans arthuriens, etc.). On pourrait dire que ce n'est pas un substantif efficace dans le français contemporain puisque son utilisation a été restreinte à un domaine très spécifique et que dans le langage habituel a été remplacé par d'autres mots tels que sottise, lâcheté, etc.

O

Orine (v. 185) → substantif féminin pour lequel il existe trois entrées différentes dans le DMF dont la première « origine, extraction », la deuxième « urine » et la troisième « bulle ». Nous allons voir l'opposition entre la première et la deuxième, où nous avons affaire à un cas d'homonymie puisqu'il s'agit de deux mots à des origines très diverses qui ont fini par avoir la même forme.

La première acception du substantif *orine* correspond en français contemporain à « origine », le TLFi indique qu'il s'agit d'un emprunt au latin *originem*, accusatif de *origo* « provenance, naissance, cause, principe », dérivatif de *oriri* « se lever, naître ». Le dictionnaire étymologique de la langue française¹⁹ indique que l'ancien français « avait une forme plus francisée d'après l'accusatif *originem*, *orine*, disparue vers le XVI^e siècle de la langue littéraire ». En effet, c'est le résultat que l'on s'attendrait d'après le latin *originem* et non pas la forme « origine » qui est un emprunt plus tardif.

La deuxième acception du substantif *orine* correspond en français contemporain au mot *urine*, du latin *urina*. Il s'agit d'une évolution qui semble rare puisque du latin *urina*, en ancien français, on devrait s'attendre à une forme comme *urine* avec la palatalisation correspondante du son [u] en [y]. Cette forme *orine* peut s'expliquer à partir du latin

¹⁹ Bloch, O., & von Wartburg, W. (1964). *Dictionnaire étymologique de la langue française*. Paris: Presses Universitaires de France.

vulgaire *aurine*,²⁰ mot qui apparaît comme le résultat du croisement entre *urina* et *aurum*, par la similitude de l'urine avec la couleur dorée, ce qui explique une graphie telle que *orine* au lieu de *urine*.

Comme le souligne W. Rothwell, l'ancien français était à l'aise avec ce genre d'homonymies gênantes. Il n'est pas rare de trouver de telles coïncidences en ancien français, en effet, selon la théorie énoncée par E. Buyssens²¹, la langue tend à réduire le nombre de ses oppositions et à rapprocher certains termes de ceux qui sont bien établis dans une langue, mais dans ce cas-ci, afin d'éviter cette confusion. Dans les deux cas on a eu recours à l'étymologie latine : *origine* pour *originem* et urine pour *urina*.

L'auteur de la farce de Maitre Pierre Pathelin a su profiter de la diversité de la langue, riche en homonymes, et a créé une plaisanterie sur le mot *orine* : « *vous n'en ystriés pas de l'orine du père* » (v. 185, 186). C'est Pathelin qui adresse ces mots au drapier sous forme d'éloge : il lui dit qu'il ressemble à son père et qu'il ne pourrait pas agir différemment de lui. Il lui dit littéralement « vous ne sortiriez pas de l'origine de votre père », ce qui, tenant compte que *orine* peut signifier urine, rabaisse l'éloge à la pure eschatologie et provoque le rire à partir de ce jeu de mots.

P

Peautraillé (v. 415) → substantif féminin qui selon le DMF signifie « canaille, populace ». Il s'agit d'un mot dérivé du substantif *peautre* avec le suffixe -aille qui donne un sens péjoratif. *Peautre* a plusieurs acceptations dont la première « gouvernail, timon, poupe, barque, chaloupe », la deuxième « balle du grain, paillasse, grabat » et la troisième « espèce de métal, étain ».

Selon le Godefroy, il existe quelques expressions qui contiennent le mot *peautre* tel que « *envoyer au peautre* », « *chasser au peautre* » qui signifie « chasser quelqu'un, le

²⁰ Ainsi, la forme de l'ancien français *orine* « urine » serait due à l'influence de *aurum* sur ūrīna. Dans leur dictionnaire (sous *urine*), Bloch et Wartburg (1932) précisent que le croisement formel aurait été induit par la couleur jaune de l'urine, qui rappelle celle de l'or. (Machajdíková, 2014)

²¹ Batany, J. (1971). Ancien Français, méthodes nouvelles. *Langue française. Histoire de la langue.* (10), 31-56.

renvoyer dans son taudis » ou l'expression « au peautre » qui est synonyme de « au diable », locutions employées jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. La 4^e édition du dictionnaire de l'Académie, datant de la seconde moitié du XVIII^e, donne l'explication suivante : vieux mot qui n'est plus en usage qu'en cette phrase populaire, *envoyer au peautre*, pour dire, chasser, faire partir quelqu'un. Cette expression est peut-être à mettre en relation avec la deuxième signification du mot *peautre* qui désigne un sac de grains et par extension un lit mauvais et rudimentaire sur lequel les paysans dormaient habituellement. Il est possible que ce soit l'idée imagée dont découle le sens de *peautraillé* car il nous fait penser à des individus d'origine populaire.

Dans une édition bilingue de la farce²² il y a une note explicative qui donne l'explication suivante : « *peautraillé* équivaut à canaille ; *peautre* signifiait une femme de mauvaise vie, un bateleur ou quelque autre malotru, qui complétait la syllabe -aille. ». Furetière dans son Dictionnaire universel²³ dit que *peautre* « vient du langage Celtique ou Bas Breton, où on appelle *peautres*, les mauvaises filles ou autres mauvaises gens, tels que sont les bateliers qui gouvernent les bateaux ». Alors la première signification de « batelier » et la seconde de « populace » auraient un rapport plus ou moins étroit. Nous pouvons dire que ce mot reprend le sens de personne d'origine populaire ou de mauvaise origine. En effet, dans l'édition présente ce mot est traduit par « engeance » et c'est là que Pathelin dit à Guillemette ce qu'il pense vraiment du drapier et de toute sa famille qu'il qualifie de *peautraillé*.

T

Tribouilleries (v. 1411) → substantif féminin qui, selon le DMF, signifie « agitation, conflit, tracasserie ». Le dictionnaire de Godefroy ajoute deux autres synonymes « confusion, casse-tête ». Il s'agit d'un substantif issu de la nominalisation du

²² Jacob, P. L. (1859). *Maistre Pierre Pathelin: suivi du Nouveau Pathelin et du Testament de Pathelin*. Paris: Adolphe Delahays.

<https://play.google.com/books/reader?id=RQFFa335z1UC&pg=GBS.PA2&hl=es>

²³ Furetière, A. (1690). *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*. (A. e. Leers, Ed.) La Haye. (P. 1551) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50614b.image#>

verbe *triboler*²⁴ à l'aide du suffixe -erie. Le verbe *triboler* dont dérive le substantif *tribouilleries*, signifie « tourmenter, vexer, affliger ».

Nous pourrions également relier ce verbe au substantif tribulation qui a le sens de « épreuve, tourment ». Selon le dictionnaire étymologique de la langue française, tribulation est un emprunt du latin ecclésiastique *tribulatio* « tourment, détresse », du verbe *tribulare*, « tourmenter » en latin ecclésiastique et qui, en latin classique, signifiait « travailler la terre avec une sorte de herse (*tribulum*) ». À partir de cette dernière notion du latin classique, ce mot a été proposé comme l'origine du mot travail lors des discussions sur l'étymologie²⁵, proposition qui a été écartée au profit du mot *tripalium*.

En français contemporain, *tribulations* est synonyme de « affliction, tourment moral » et fait référence, normalement, au concept ecclésiastique de « adversités considérées comme des épreuves voulues par Dieu » tandis que l'emploi avec la signification d'épreuve ou adversité, hors tout contexte religieux, est considéré vieilli ou littéraire. Cette emploi restreint au concept religieux est déjà attesté dans la 4^e édition du dictionnaire de l'Académie : « ce terme n'est guère usité qu'en parlant des adversités regardées comme venant de la part de Dieu. »

En moyen français l'emploi figuré l'emporte souvent sur l'emploi littéral, comme dans le vers 1411 : *ce sont toutes tribouilleries* traduit par *c'est ennui sur ennui*. Phrase prononcée par le juge vu le ridicule et la perte de temps que prenait le procès, il n'est pas surprenant que ce soit une véritable torture pour lui.

Trompatiōn (v. 56) → substantif masculin défini par le DMY comme « tromperie, art de tromper ». Nous voyons la même variation dans *advocasserie/advocassaige* qui passe à *advocation*. Malgré les variations ces mots signifient essentiellement la même chose, la terminaison pourrait donc correspondre à un choix stylistique plutôt qu'un changement

²⁴ Le dictionnaire de Godefroy présente plusieurs graphies pour le verbe *triboler* : *triboller*, *triboleir*, *tribouler*, *tribouller*, *tribouiler*, *tribouiller*, *tribuler*, *tribuleir*... dont la plus proche du substantif *tribouilleries* est *tribouiller*.

²⁵ Plaquevent, J. (1933). *Esprit (1932-1939)*, 1(10), 475-559. Retrieved September 10, 2021, from <http://www.jstor.org/stable/24559542>

de sens. Nous pouvons dire alors que *trompation* signifie la même chose que tromperie, qui existe aujourd’hui.

Trudaines (v. 472, 568) → substantif féminin défini par le DMF comme « baliverne, faribole », le dictionnaire de Godefroy ajoute l’explication « fantaisie incohérente » et l’acception de « trouble, agitation ». Dans une édition annotée de la farce par François Génin, on trouve une explication de l’origine du mot *trudaines*, qui part de la base latine *trutania* pour arriver au français *trudaine* et qui, à son tour, trouve ses origines dans le terme de la langue gauloise *trugant* ou *truhan*, avec la signification de mendiant, ce qui en français contemporain nous donne *truand*.

Trutania signifie « ramas de truands, truandaille ». Le terme *truand* a pratiquement la même signification en moyen français et en français actuel, mais est aujourd’hui considéré comme populaire et vieilli. « Truand » désigne une personne qui mendie et vagabonde et par extension « celui qui est misérable, méprisable, déloyal ». Génin²⁶ reprend à peu près l’explication que donne Ducange dans son glossaire : « les truands étaient des gueux vagabonds, qui mendiaient en étalant de fausses plaies ; leur nom signifiait essentiellement paresse et mensonge » (Génin, 1854).

Ainsi, le sens dans lequel le mot *trudaines* est utilisé dans la farce provient de l’idée des propos mensongers ou futiles des mendiants. Dans le vers 472, nous trouvons un exemple de l’utilisation de *trudaines* dans ce sens de mensonge : Pathelin explique à Guillemette le plan qu’il a prévu. Lorsque le drapier viendra manger à la maison, il fera semblant d’être malade et explique ce qu’elle doit dire si le drapier n’y croit pas et dit que « *ce sont trudaines* », c’est-à-dire, « *ce sont des balivernes* ». Dans le vers 568 nous trouvons un exemple avec la sens de faribole, baliverne : *Nous bailliez vous de voz trudaines ; maintenant ?* traduit par *allez-vous nous débiter vos calembredaines maintenant ?*

²⁶Génin, F. (1854). *Maistre Pierre Patelin, texte revu avec une introduction et des notes.* (Chamerot, Éd.) Paris. <https://archive.org/details/maistrepierrep00gnuoft>

V

Villenaille (v. 416) → substantif féminin signifiant « vilains, populace, gens de rien, canaille ». Il s'agit d'un substantif dérive de l'adjectif vilain avec le suffixe dépréciatif -aille. Son origine se trouve dans le mot latin *villanis*, désignant les habitants ruraux d'une *villa*, qui était une maison ou ferme à la campagne. Dans le *Glossarium mediae et infimae latinitatis*²⁷, on reprend le sens principal de *villanis* d'habitant d'une ferme est, mais on y trouve aussi un usage péjoratif.

Le DMF liste plusieurs utilisations de *villain*, dont la première « roturier, homme de basse condition, paysan » et la deuxième, croisé avec *vilis* (méprisable), « de peu de valeur, laid, qui déplait la vue ». Pathelin utilise ce mot lorsqu'il critique le drapier en présence de Guillemette et utilise ce mot pour l'insulter, soulignant ainsi la bassesse des origines du drapier.

Quant au français contemporain, ce mot a été repris par les historiens au XVII^e siècle, avec la même signification qu'en latin. Aujourd'hui, le substantif désigne une personne du peuple, un roturier, par opposition au noble en parlant du système féodal. L'emploi en tant qu'adjectif reprend essentiellement les significations péjoratives qui avait auparavant de « laid, désagréable, mauvais, dangereux », ainsi nous pouvons donc que la signification négative l'emporte sur la signification originale du mot.

4. TYPOLOGIE DE CAS

Nous avons trouvé quatre typologies principales de changement au sein des substantifs étudiés :

4.1 CHANGEMENT EN RAISON D'UNE QUESTION STYLISTIQUE (2/26)

Nous trouvons deux substantifs, *abusions* (v. 1409) et *trompation* (v. 56) dont le choix est purement stylistique, afin de garder la rime, et ne répond à aucun changement de sens.

²⁷ « Villani » (par C. du Cange, 1678), dans du Cange, et al., *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. augm., Niort : L. Favre, 1883-1887, t. 8, col. 331a. <http://ducange.encoded.sorbonne.fr/VILLANI>

Le moyen français dispose de ce deux mots en plus des substantifs *abus* et *tromperie* du français contemporain, ce qui relève de la diversité des variantes parmi lesquelles le moyen français peut choisir.

4.2. CHANGEMENT EN RAISON DE LA DISPARITION DE LA REALITÉ DESIGNÉE (4/26)

Ce sont des substantifs qui désignent une réalité courante au Moyen Âge mais qui ont disparu. Ainsi il y a des mots tels que *brustier* (v. 746), qui est un insulte au moyen âge parce qu'il désignait la personne qui transportait la pêche et était souvent malodorante, *challémastre* (v. 368) insulte qui signifie « homme de rien » par son association avec un comportement oisif ou *longaine* (v. 273), qui fait partie d'une expression au moyen âge qui fait référence aux latrines, ou *peautraille* (v. 415) qui désignait un lit mauvais où les paysans dormaient et qui était utilisé pour se référer aux gens pauvres d'une manière péjorative.

4.3. CHANGEMENT EN RAISON D'UNE MODIFICATION DU SENS (19/26)

Parmi les substantifs remplacés, la plupart l'ont été en raison d'un changement de sens : le mot en tant que tel ou le mot dont ils dérivent existent toujours mais ont changé leur signification.

4.3.1. Substantifs dont la forme existe mais dont le contenu sémantique a changé

Ce sont des substantifs qui existent encore aujourd'hui mais qui ont perdu une ou plusieurs des acception qu'ils avaient au moyen âge : *cocard* (v. 534), qui a perdu l'acception de *sot*, désignant aujourd'hui un « œil tuméfié » et son dérivé, *cocardie* (v. 856) ; *coquilles* (v. 1570), qui a perdu l'acception de *mensonge* ; *entendeur* (v. 348), qui désigne aujourd'hui une personne mais qui maintient en quelque sorte la signification de *rusé* du moyen français dans l'expression « à bon entendeur, salut ! » ; *épinoche* (v. 1212), qui désigne aujourd'hui un poisson tandis qu'en moyen français il était synonyme d'*épinard* et, par association, d'objet de peu de valeur ; *froidure* (v. 1374), qui a perdu l'acception de mauvais ; *lobe* (v. 1007) où s'est également perdu l'acception de *tromperie* et finalement *marsouyn* ou *marsouin* (v. 429), insulte qui vient de l'association de cet animal à une personne laide.

Dans le cas de *moe* ou *moue* (v. 459, 702, 1192), il s'est produit une restriction de la signification puisqu'en français contemporain ce mot désigne une grimace exprimant l'irritation tandis qu'en moyen français avait une portée plus large, pouvant désigner une grimace exprimant une émotion positive ou négative.

4.3.2. Substantifs disparus issus de la dérivation d'un mot qui a changé sa signification

La typologie de cas la plus fréquemment rencontrée renvoie à des substantifs issus d'une dérivation qui ne fonctionne pas en français contemporain, parce que le mot auquel ils renvoient ne se comprend plus, a changé de sens ou le rapport avec ce mot, autrefois évident, s'est perdu en français contemporain.

4.3.2.1. Substantifs dérivés d'un autre substantif

Nous avons des substantifs dérivés d'un autre substantif comme *breibailles* (v. 1438) à partir de *brebis* où la nuance péjorative véhiculée par le suffixe s'exprime en français contemporain à travers le syntagme « vielle brebis » ; d'autres dérivés d'adjectifs qui ont changé sa signification : *niceté* (v. 829, 1173, 1311) renvoyant à l'adjectif *nice* considéré vieilli ou régional et *villenaille* (v. 416) renvoyant à l'adjectif *vilain* où la signification de *mauvais* l'emporte et l'acception de « peuple bas » n'est pas si évidente qu'en moyen français. Enfin, nous trouvons *trudaines* (v. 568) mot qui n'existe pas en français contemporain et dont le rapport avec *truand* s'est perdu et ainsi sa signification de « discours sans valeur propre aux truands ».

4.3.2.2. Substantifs dérivés d'un verbe

Une autre typologie est celle des substantifs issus d'un verbe qui ne se comprend plus ou qui a changé sa signification : ainsi on a *baierie* (v. 1562), dérivé du verbe *baier* qui a perdu l'acception de « bêler » ; *barat* (v. 1423), remplacé par *baratin* qui a la même racine et qui a gardé la signification ; *baverie* (v. 62) qui renvoie au substantif *bave* (v. 554) et à son tour au verbe *baver* qui reprend dans quelques structures le sens de *médire* ; *estorse* (v. 1545), qui a perdu le rapport avec le verbe *tordre* signifiant « détourner la réalité » ; *tribouilleries* (v. 1411), issu de la nominalisation du verbe *triboler*, qui n'existe plus en français contemporain et dont la référence à « situation difficile » s'est perdue.

4.4. CAS EXCEPTIONNEL (1/26)

La cas du mot *orine* (v. 185) est exceptionnel car c'est la seule occurrence, parmi les substantifs étudiés, d'un mot homonyme en moyen français qui ne l'est plus en français contemporain. À partir du mot *orine*, il y a deux substantifs différenciés en français contemporain. La situation amusante d'homonymie du moyen français s'est donc résolue à partir de la relecture de leurs étymons latins ; on a ainsi *origine* et *urine*.

5. CONCLUSION

Afin de comprendre les résultats de cette étude, il convient de mentionner que nous avons choisi des substantifs qui, dans l'adaptation au français contemporain, n'étaient pas traduits par le même terme ou un terme similaire mais par un mot ou une structure différents.

Ainsi, nous avons trouvé deux mots dont la modification est due à des raisons stylistiques et un autre mot qui a changé dû à une situation d'homonymie, résolue à partir de l'introduction de deux termes différenciés. Deuxièmement, nous avons trouvé 4 substantifs, sur les 26 analysés, qui désignaient une réalité du Moyen Âge qui a disparu et avec elle le substantif qui la désignait.

La typologie la plus fréquemment rencontrée a été celle des substantifs qui ont changé de sens, car nous avons privilégié les substantifs ayant subi un changement important ou une substitution par un autre terme. En effet, sur les 26 substantifs analysés, il y en a 19 qui ont changé de sens. Au sein de ce groupe, nous pouvons distinguer deux sous-groupes : le premier sous-groupe est constitué par les substantifs qui ont changé de sens et qui se conservent formellement en français contemporain, soit 9 sur les 26 substantifs analysés ; le deuxième sous-groupe est constitué par des substantifs liées à un autre mot existant aujourd'hui qui a changé sa signification ou son emploi, soit 10 sur les 26 substantifs analysés.

Pour conclure, nous pouvons dire que le phénomène le plus fréquemment rencontré lors du passage lexical du moyen français au français contemporain est le changement de sens, ce qui illustre l'adaptation des termes existant dans la langue aux réalités contemporaines

et l'évolution et la fluctuation de sens dans le domaine du vocabulaire d'une langue vivante et en permanente évolution.

6. BIBLIOGRAPHIE

- Batany, J. (1971). Ancien Français, méthodes nouvelles. *Langue française. Histoire de la langue*. (10), 31-56.
- Bloch, O., & von Wartburg, W. (1964). *Dictionnaire étymologique de la langue française*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Darmesteter, A. (1876). Phonétique française. La protonique non initiale, non en position. *Romania*, 5(18), 140-164.
- Delvau, A. (1866). *Dictionnaire de la langue verte : argots parisiens comparés*. (E. Dentu, Éd.) Paris.
- D'Hautel, & Schoel, F. (1808). *Dictionnaire du bas-langage*. Paris: L. Haussman .
- Du Cange, C. D. (1840-1850). *Glossarium mediae et infimae latinitatis*. Paris: Parisiis.
- Dubois, J., Mitterand, H., & Dauzat, A. (2011). *Dictionnaire étymologique et historique du français*. Paris: Larousse.
- Furetière, A. (1690). *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*. (A. e. Leers, Éd.) La Haye.
- Galderisi, C. (1997). Stratégie de l'anonymat et saturation mimétique. *Littératures classiques*(31), 13-26.
- Génin, F. (1854). *Maistre Pierre Pathelin, texte revu avec une introduction et des notes*. (Chamerot, Éd.) Paris.
- Hüe, D. (2001). Maistre Pierre Pathelin, lectures et contextes. Dans D. Hüe, *Maistre Pierre Pathelin, lectures et contextes* (p. 43). Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Holbrook, R. T. (1917). *Étude sur Pathelin : essai de bibliographie et d'interprétation*. Paris: E. Champion .
- Jacob, P. L. (1859). *Maistre Pierre Pathelin: suivi du Nouveau Pathelin et du Testament de Pathelin* . Paris: Adolphe Delahays.
- Jokinen, U. (2000). Pour tout dire” ou “somme toute” : observations sur “tout” adverbial et locutionnel en moyen français. *Neuphilologische Mitteilungen*, 209-216.

- Jorge, M. C. (2001). Changement de sens. Le cas particulier de certains termes de perception. *Étude historique. Queste*(9), 23-33.
- La Farce de Maître Pierre Pathelin. Texte établi et traduit, introduction, notes, bibliographie et chronologie par Jean Dufournet.* (1986). Paris: Flammarion.
- Lavenant, C. (s.d.). *Maistre Pierre Pathelin, entre ordre et désordre.* Récupéré sur Lettres Sorbonne Université: http://lettres.sorbonne-universite.fr/sites/default/files/media/2020-06/claire_lavenant.pdf
- Lejeune, R. (1961). Pour quel public la farce de Maistre Pierre Pathelin a-t-elle été rédigée ? *Romania*, 482-521.
- Lewicka, H. (1975). Études sur l'ancienne farce française. *Cahiers de civilisation médiévale*, 164-166.
- Machajdíková, B. (2014). L'or (aurum), l'argent (argentum) et l'orichalque (aurichalcum). Étude lexicale de trois désignations latines de métaux précieux . *GRAECOLATINA ET ORIENTALIA*, 33-66.
- Ménage, G. (1750). *Dictionnaire Étymologique De La Langue Françoise.* Paris: Briasson.
- Nyrop, K. (1900). Observations sur quelques vers de la farce de Maître Pierre Patelin. *Romania*, 432-434.
- Picoche, J. (1994). *Dictionnaire étymologique du français.* Paris: Le Robert.
- Plaquevent, J. (1933). De quelques aventures de la notion du travail. *Esprit*, 1(10), 475-559.
- Scheler, A. (1865). *Glossaire Roman-latin Du Xve Siècle (ms. De La Bibliothèque De Lille).* (J. Buschmann, Éd.) Anvers.
- Schow, M. (1880). Étude sur l'argot français. *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, 316-317.